

Chères collègues, Chers collègues,

Par courrier en date du 25 mai dernier, Thierry BURLLOT, Président du Comité de Bassin Loire Bretagne, a adressé au SATESE 37 la motion adoptée le 26 avril dernier par le comité.

Dans ce courrier, il rappelle que cette instance, ainsi que le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, élaborent actuellement le 11^{ème} programme, qui fixera les règles d'intervention pour les 6 prochaines années (2019 à 2024).

Il précise que la Loi de finances 2018 a introduit des changements conséquents par rapport au 10^{ème} programme, à savoir :

- un plafonnement des redevances perçues par les agences de l'eau,
- une prise en charge de certaines dépenses de l'État par ces mêmes agences,
- un élargissement de leurs missions.

Thierry BURLLOT souligne tout particulièrement l'« impact budgétaire considérable » de ces décisions. En effet, le montant des aides des agences devrait diminuer d'environ 25% par rapport au 10^{ème} programme, soit une perte d'environ 100 millions d'euros dès 2019 pour l'ensemble du bassin Loire Bretagne auquel nos collectivités appartiennent.

Le Comité de Bassin exige du Gouvernement que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au 11^{ème} programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.

Je reste personnellement convaincu que disposer de ressources en eau, en quantité comme en qualité, conditionne le développement futur de nos territoires.

Or, une telle baisse risque de ne pas permettre à nos collectivités de répondre correctement aux différents besoins.

Joël Pélicot

Président du SATESE 37

Les principales décisions prises par le comité syndical

1^{er} semestre 2018

POLITIQUE

► POLITIQUE ET OBJECTIFS 2018

Lors du Comité Syndical du 12 mars dernier, l'Assemblée délibérante a fixé la Politique Qualité 2018 et déterminé les objectifs correspondants. L'action en faveur de l'environnement reste bien évidemment la préoccupation première des Élus. Pour ce faire, ces derniers souhaitent s'appuyer sur un service public responsable, respectueux de ses adhérents et soucieux de valoriser son image.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

► PARTENARIAT ADAC 37 / SATESE 37

L'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire (ADAC 37) et le SATESE 37 ont décidé de renouveler pour un an le partenariat initié en 2015. L'objectif commun des 2 structures reste de répondre au mieux

ADAC³⁷

Agence Départementale d'Aide
aux Collectivités Locales

aux attentes des collectivités en matière d'assainissement, que ce soit sur des aspects juridiques et financiers, comme techniques. Cette année, la coopération entre les 2 partenaires s'opère de nouveau sans engagement financier.

► LOCAUX DU SATESE 37

Depuis le 1^{er} août 1999, le SATESE 37 est locataire de bâtiments appartenant au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et situés Le Bas Champeigné à Parçay-Meslay (37210). Ces bâtiments sont composés d'un immeuble d'une surface de 230 m² (siège social du syndicat) et de locaux modulaires d'une surface de



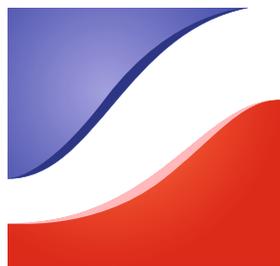


120 m² (bureaux). L'actuel bail, signé pour une durée de 6 ans, arrivant à son terme le 31 juillet 2018, l'Assemblée a validé le renouvellement de celui-ci jusqu'au 31 juillet 2024 inclus.

RESSOURCES HUMAINES

PLAN DE FORMATION 2018

À partir de la Politique Qualité 2018 et de ses objectifs, le syndicat a établi son plan de formation annuel contenant près d'une cinquantaine d'actions. La cotisation prévisionnelle à verser en 2018 au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a été évaluée, comme l'an passé, à 5 500 euros.



CDG37
Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire

MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

La Médiation préalable obligatoire (MPO) consiste à aider les collectivités à résoudre les conflits, notamment en cas de désaccord entre un agent public et son employeur, par l'intervention d'une tierce personne impartiale et indépendante, chargée d'entendre les parties et de rechercher une solution négociée. L'Indre-et-Loire fait partie des 46 départements autorisés à expérimenter ce dispositif. Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire propose aux collectivités d'adhérer à cette nouvelle mission facultative, sans coût ajouté pour les structures affiliées. Le Comité Syndical a approuvé l'adhésion à cette mission à compter du 1^{er} juillet 2018 et jusqu'au 19 novembre 2020, date de fin de l'expérimentation.

FINANCES

COMPTES DE GESTION 2017

L'Assemblée délibérante a approuvé les comptes de gestion 2017 de Monsieur le Comptable Public.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

L'Assemblée s'est également prononcée sur la conformité des comptes administratifs 2017 aux comptes de gestion 2017 et a procédé à l'arrêt des comptes du syndicat. Le budget général (M14) fait apparaître un excédent de 493 209,42 euros en fonctionnement (dont 438 253,91 euros d'excédent « matières de vidange ») et un excédent de 65 178,17 euros en investissement.

Le budget annexe (M49) fait apparaître quant à lui un excédent de 52 697,44 euros en fonctionnement.

BUDGETS PRIMITIFS 2018

Les budgets primitifs 2017 ont été approuvés lors du Comité Syndical du 12 mars dernier.

Le budget général (M14) s'élève à 1 947 152,20 euros en fonctionnement et à 140 206,51 euros en investissement.

Le budget annexe (M49) s'élève quant à lui à 550 617,44 euros en fonctionnement.

INTERVENTION DU COMPTABLE PUBLIC

À la demande des Élus du Bureau, Monsieur Serge BERHO-LAVIGNE, Comptable Public, a présenté son analyse de la situation financière du SATESE 37. À cette occasion, l'intéressé a souligné l'évolution positive des finances constatée entre 2015 et 2017 : capacité d'autofinancement redevenue positive, dépenses d'équipements en diminution, réserves en augmentation et absence d'endettement. Il a relevé cependant que l'équilibre du bilan reposait sur l'excédent relatif au « traitement des matières de vidange », appelé à terme à disparaître.

COMMUNICATION EXTERNE

PLAN DE COMMUNICATION EXTERNE 2018

Le syndicat a établi, dans la continuité de la Politique Qualité 2018, son plan de communication externe pour l'année. Outre les 3 actions issues d'obligations réglementaires (rapport annuel d'activité, rapport sur le prix et la qualité du service

et bilan semestriel), 13 autres actions de communication ont été inscrites dans ce plan.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

OPÉRATIONS GROUPEES DE RÉHABILITATION

À l'occasion du Comité Syndical du 11 juin dernier, Stéphane JAYLE (Directeur Technique) et Sandra ROUSSELET (Assistante de gestion administrative) ont rappelé les principales actions menées par le SATESE 37 pour identifier les installations éligibles aux aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) : actualisation de l'état des lieux de 2005-2009, deuxième campagne de contrôles de fonctionnement... Ils ont également détaillé les actions d'accompagnement proposées aux usagers potentiellement concernés : courriers d'information sur les opérations de réhabilitation, permanences dans les territoires, échanges, conseils...

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

PLAN D' ACTIONS 2017

Le plan d'actions Hygiène et Sécurité, établi pour l'année 2018, a été adopté lors du Comité Syndical du 12 mars dernier. 17 actions de prévention des risques professionnels y sont recensées : 6 d'entre elles portent sur l'organisation, 1 sur les infrastructures et 10 sur le volet formation/information.



CALENDRIER DES PROCHAINS COMITÉS SYNDICAUX

Lundi 03 décembre 2018

Lundi 11 mars 2019

Lundi 17 juin 2019

Lundi 23 septembre 2019

Lundi 2 décembre 2019

À la Maison des Sports de Parçay-Meslay, à 14h30 précises

www.satase37.fr

Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire
ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation, 37210 PARCAY-MESLAY - Tél. 02 47 29 47 37 -
Fax 02 47 29 47 38 - satase37@satase37.fr

Directeur de publication : Joël Pélicot - Rédaction : Brigitte Dupuis, Rodolphe Rouault -
Conception/montage : EFIL Communication - www.efil.fr - ISSN : 2114-0545

